Confédération Nationale des Avocats

Internet, réseaux sociaux et communication de l'avocat

Paris - 24 octobre 2011

Lundi 24 octobre dernier, le premier syndicat historique des avocats, la CNA section Paris a organisé un petit déjeuner à la Maison du Barreau sur le thème de l'« Internet, les réseaux sociaux et la communication de l'avocat » sous la présidence de Madame le Bâtonnier désigné du Barreau de Paris, Christiane Féral-Schuhl. Les avocats tant du Barreau de Paris que des autres Barreaux étaient nombreux ce matin-là pour échanger sur ce sujet d'actualité qui les préoccupe d'autant plus qu'il n'existe pas réellement de règles spécifiques s'appliquant pour la communication des avocats sur le Web. *Jean-René Tancrède*

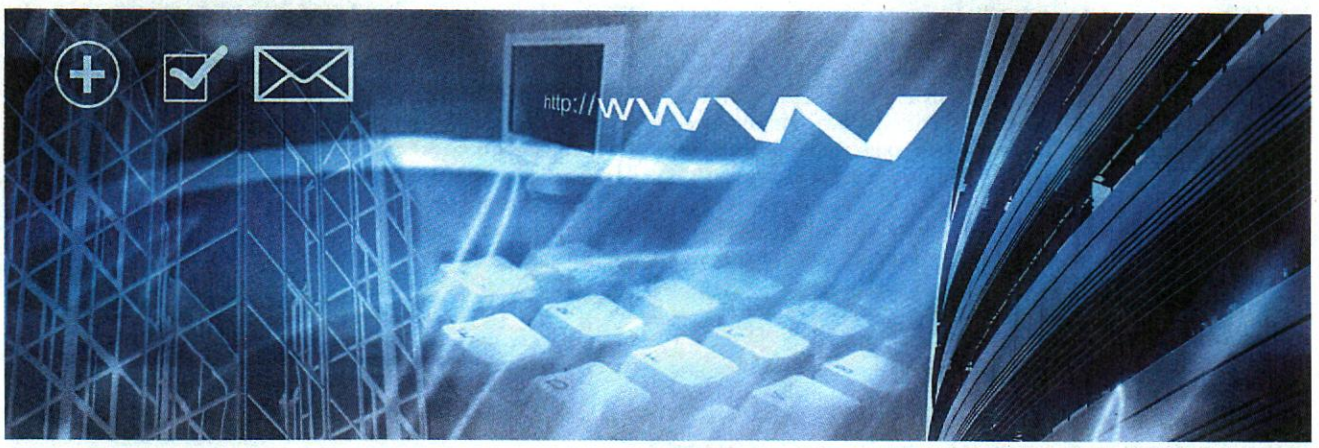

Comment s'y retrouver sur la toile ? Comment communiquer ? Combien une communication sur le Web coûte ? Et surtout comment établir une stratégie de communication en respectant les règles déontologiques ? Toutes ces questions ont été soulevées dans les propos introductifs du président de la CNA, section Paris, Vincent Lejeune, qui était le médiateur de ce petit déjeuner réussi. Il a souhaité faire intervenir tout d'abord, Anne-Katel Martineau, avocate intervenant en droit des technologies de l'information et de la communication, afin de faire un retour d'expérience de sa stratégie de communication mise en place lors de son installation fin 2007.

Anne-Katel Martineau a démontré la nécessité d'être présent sur Internet mais de garder à l'esprit la nécessité de préserver son e-réputation en faisant, d'une part, le choix des contenus et, d'autre part, en ne mélangeant pas sa vie privée et sa vie professionnelle surtout sur les réseaux sociaux où la tentation peut être grande. La diffusion d'informations et d'images privées sur un profil ou un réseau peut avoir des conséquences désastreuses. Si l'homme d'affaires américain Warren Buffett disait « *Il faut 20 ans pour construire une réputation, 5 minutes pour la détruire* », elle ajoute « *et seulement 5 secondes sur Internet* ». Les relais humains communiquent très vite sur Internet et on ne peut tout maîtriser même si le référencement peut aider à noyer certaines informations sans pour autant les faire disparaître. Anne-Katel Martineau a mis en avant le fait qu'une telle communication peut sembler chronophage pour certains avocats et que d'autres pourraient ne pas avoir envie de s'y atteler. C'est pourquoi, elle a choisi de faire intervenir un community manager, Bruno Fridlansky, co-fondateur de la société Up2Social, afin d'illustrer ce qu'il est possible de faire pour améliorer sa communication sur Internet. Les avocats souhaitant externaliser leur stratégie de communication ou former en interne ceux qui souhaiteraient communiquer plus régulièrement sur Internet peuvent s'adresser à ces professionnels.

Ensuite, Heidi Rançon Cavenel, ancien membre du Conseil de l'Ordre et première vice-présidente de la CNA est intervenue sur les questions du respect de la déontologie et des principes essentiels qui se posent particulièrement sur Internet en commençant par rappeler bien entendu le serment de l'avocat qui doit s'appliquer 24h/24 et 7 jours/7. Heidi Rançon Cavenel a notamment insisté sur le fait que le droit à l'oubli n'existe pas sur Internet, les propos diffusés peuvent être repris à tout moment et ressortir sur les moteurs de recherches, une vigilance de chaque instant s'impose donc. Comme elle le soulignait très justement « *Internet et les réseaux sociaux peuvent être à la fois des inventions diaboliques et magnifiques. Ils doivent nous inciter à la plus grande prudence* ». Elle a enfin rappelé les règles de publicité et de démarchage, ce dernier étant bien évidemment prohibé.

Puis, Maxime Lambert, de la société SITEO, a pris la parole pour expliquer son travail accompli en partenariat avec la CNA en créant notamment son site Internet.

Monsieur Vincent Berthat, président de la CNA, nous a fait part quant à lui de son retour d'expérience concernant l'utilisation des nouvelles technologies au service des combats syndicaux. Ce dernier en a profité pour dire quelques mots de la campagne de la CNA au CNB et en a rappelé les thèmes de campagne :

- Gouvernance : referendum d'initiative professionnelle et maintien des Ordres ;
- Refus d'un statut de l'avocat salarié en entreprise ;
- Défense de l'honoraire libre et modernisation de la répétibilité.

Madame le Bâtonnier désigné, Christiane Féral-Schuhl, pionnière en droit des nouvelles technologies et auteur d'un ouvrage de référence en la matière Cyberdroit a clôturé les interventions en attirant particulièrement l'attention sur l'usage des réseaux sociaux par les avocats. Elle pense qu'il est évidemment nécessaire de communiquer sur Internet mais plus que jamais dans le respect des règles fondamentales qui régissent la profession d'avocat.

De nombreuses questions ont été posées à l'issue de cette présentation. Les échanges entre les intervenants et la salle auraient pu se poursuivre si le temps ne nous avait pas obligé à clôturer le débat. Le sujet est inépuisable et fera sans doute l'objet d'autres rencontres. En attendant, la CNA section Paris mettra à disposition un livre blanc faisant la synthèse de l'intervention et développant les questions survolées compte tenu de la contrainte temporelle. Le livre blanc sera téléchargeable sur le site Internet de la CNA : http://www.cna-avocats.fr/, début novembre. 2011-663